EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME SÉANCE DU 29 JANVIER 2013 à AYTRÉ

Sous la présidence de M. Maxime BONO, Président jusqu'à la $9^{\rm eme}$ question et de Mme Marie-Claude BRIDONNEAU à partir de la $10^{\rm eme}$ question

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE Autres membres présents : M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel-Martial DURIEUX, M. Yann JUIN (jusqu'à la 5ème question), M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Henri LAMBERT, M. Christian PEREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 9ème question), M. Pierre MALBOSC, Mme Nicole THOREAU, M. Jean-François DOUARD, M. Jacques LEGET, M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN (jusqu'à la 5ème question), M. Patrice JOUBERT (jusqu'à la 5ème question), M. Alain TUILLIÈRE, Vice-présidents

Date de convocation 23/01/2013

Date de publication : 5/01/2013

M. Yves AUDOUX, M. Michel AUTRUSSEAU, Mme Saliha AZÉMA, M. Michel BOBRIE (jusqu'à la 9ème question), Mme Lolita BOLLEAU (jusqu'à la 15ème question), Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Alain BUCHERIE (jusqu'à la 5ème question), Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE (jusqu'à la 5ème question), M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC (jusqu'à la 15ème question), M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Émilie de GUÉNIN-SABOURAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER (jusqu'à la 5ème question), M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, Mme Sylvie DUBOIS, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Bérangère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, Mme Josseline GUITTON, M. Arnaud JAULIN (jusqu'à la 5ème question), Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, M. David LABICHE, Mme Sabrina LACONI, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Dominique MORVANT, M. Marc NÉDÉLEC, Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Yannick REVERS, M. Jean-Pierre ROBLIN (jusqu'à la 15ème question), M. Jean-Marc SORNIN, M. Michel VEYSSIÈRE, M. Abdel Nasser ZÉRARGA, Conseillers

Membres absents excusés: M. Maxime BONO Président (à partir de la 10^{ème} question), M. Yann JUIN (à partir de la 6^{ème} question), M. Denis LEROY, M. Daniel GROSCOLAS procuration à M. Michel VEYSSIÈRE, M. Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 10^{ème} question), Mme Nathalie DUPUY procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Mme Marie-Anne HECKMANN (à partir de la 6^{ème} question) procuration à M. Patrick ANGIBAUD, M. Patrice JOUBERT (à partir de la 6^{ème} question) procuration à Mme Saliha AZÉMA, Vice-présidents

M. Bruno BARBIER procuration à M. Yves AUDOUX, Mme Brigitte BAUDRY, M. René BÉNÉTEAU procuration à Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Brigitte PEUDUPIN, M. Michel BOBRIE (à partir de la 10^{ème} question), Mme Lolita BOLLEAU (à partir de la 16^{ème} question) procuration à M. Abdel Nasser ZÉRARGA), M. Alain BUCHERIE (à partir de la 6ème question), M. Jean-Pierre CARDIN procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE (à partir de la 6^{ème} question), Mme Christelle CLAYSAC (à partir de la 16^{ème} question) procuration à M. Jack DILLENBOURG, M. Vincent DEMESTER (à partir de la 6^{ème} question), M. Alain DRAPEAU procuration à M. Christian PÉREZ, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, M. Olivier FALORNI procuration à M. Jean-François FOUNTAINE, M. Gérard FOUGERAY procuration à M. David LABICHE, Mme Patricia FRIOU procuration à Mme Brigitte GRAUX, Mme Nathalie GARNIER, M. Christian GUICHET procuration à M. Jean-François VATRÉ, M. Dominique HÉBERT, M. Arnaud JAULIN (à partir de la 6^{ème} question) procuration à M. Guy DENIER, M. Philippe JOUSSEMET, M. Charles KLOBOUKOFF procuration à Mme Maryline SIMONÉ, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Jean-Pierre CHANTECAILLE (jusqu'à la 5ème question), Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE procuration à M. Dominique GENSAC, M. Patrick LARIBLE procuration à M. Marc NÉDÉLEC, M. Philippe MASSONNET procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, Mme Esther MÉMAIN procuration à Mme Lolita BOLLEAU (jusqu'à la 15ème question), M. Habib MOUFFOKES, M. Yvon NEVEUX, Mme Annie PHELUT procuration à M. Paulin DEROIR, M. Michel PLANCHE, M. Jean-Pierre ROBLIN (à partir de la 16^{ème} question), M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à Mme Emilie de GUENIN-SABOURAUD, Mme Christiane STAUB, Mme Suzanne TALLARD procuration à M. Alain TUILLIÈRE,

Secrétaire de séance : M. Dominique GENSAC

Nombre de membres en exercice	95	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	53	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	23	Suffrages exprimés :	76
		Pour l'adoption :	76
Nombre de votants :	76	Contre l'adoption :	0

Madame THOREAU expose que dans le cadre de ses compétences Emploi & Insertion professionnelle, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle aide au financement des organismes relevant de l'intérêt communautaire en matière d'insertion professionnelle dont la Mission Locale.

En 2012, la Mission Locale La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis a accompagné 4 131 jeunes du bassin d'emploi dont 2 906 de la CDA (70%). 1 164 jeunes de l'agglomération ont fait l'objet d'un premier accueil.

Pour l'année 2013, il est proposé d'attribuer à la Mission Locale La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis une subvention à hauteur de 162 723 € et de passer une convention conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001.

En conséquence, après délibération, le Conseil communautaire décide :

- de verser à la Mission Locale La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis la subvention de fonctionnement proposée,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE, POUR EXTRAIT CONFORME, POUR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION, LA VICE-PRESIDENTE,

Nicole THOREAU



CONVENTION 2013 MISSION LOCALE LA ROCHELLE / RÉ / PAYS D'AUNIS C.D.A.

ENTRE:

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle représentée par sa Vice-Présidente, Madame Marie-Claude BRIDONNEAU agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 29 janvier 2013 dénommée ci-après «C.D.A. »

ET:

La Mission Locale La Rochelle / Ré / Pays d'Aunis Siège social 90 rue de Bel Air - 17000 La Rochelle représentée par sa Présidente, Madame Nicole THOREAU mandatée statutairement

ARTICLE 1 - OBJET :

La Mission Locale de La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis a pour objet :

- d'accueillir, informer, aider les jeunes à bâtir un parcours social et professionnel,
- de construire et d'accompagner des parcours d'insertion en complémentarité avec les autres acteurs locaux,
- d'observer pour analyser et poser un diagnostic de la situation des jeunes sur leur territoire,
- d'impulser, d'animer et de coordonner des actions dans un souci de prise en compte globale des situations des personnes,
- de participer au développement du partenariat local au service des jeunes,
- de contribuer à l'évaluation des politiques locales en faveur des jeunes.

Reconnaissant la mission d'intérêt général exercée, la C.D.A. a décidé d'accompagner la Mission Locale de La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis dans sa démarche en lui octroyant une subvention.

La présente convention établie en application notamment de l'article 10 de la Loi du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, précise l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

ARTICLE 2 - SUBVENTION - DISPOSITIONS FINANCIERES :

Dans le cadre de sa politique Emploi & Insertion professionnelle et, eu égard aux missions qui présentent un intérêt communautaire poursuivies par la Mission Locale de La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis, la C.D.A. décide de lui octroyer une subvention au titre du fonctionnement 2013 d'un montant de 162 723 € (cent soixante deux mille sept cent vingt trois euros).

A l'appui de sa demande écrite de subvention présentée, la Mission Locale devra fournir au seul ordonnateur, les documents suivants :

- ◆ Copie des statuts déposés en Préfecture avec la composition du Conseil d'Administration et du bureau en cas de modification depuis la création ;
- ◆ Procès-verbal de la dernière Assemblée générale ;
- ◆ Budget prévisionnel de l'année 2013 ;
- ◆ Actions et/ou programme prévus en 2013, dont le financement sera assuré en tout ou partie par la subvention sollicitée ;

A l'issue de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée, la Mission Locale devra fournir au seul ordonnateur, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, soit au 30 juin 2014 dernier délai.

- ◆ Le rapport qualitatif retraçant l'utilisation de la subvention communautaire versée au titre de l'exercice 2013 ; ce rapport retracera notamment les actions en direction des jeunes de l'agglomération de La Rochelle.
- ◆ Le compte rendu financier d'utilisation de la subvention 2013 ;
- ◆ Les comptes annuels 2013 et le rapport du commissaire aux comptes ;
- ◆ Le rapport d'activité de l'exercice 2013 ;

Modalités de versement :

La subvention octroyée sera versée en deux fois sur le compte de l'association.

80% à la signature de la convention et après adoption du budget communautaire. 20% en fin d'année 2013 sur présentation d'un bilan d'activités intermédiaire.

La C.D.A. qui reste libre de déterminer le montant de la subvention et ses modalités de versement, n'est pas tenue par le montant de la subvention sollicitée.

Si le montant des subventions reçues annuellement de l'ensemble des Collectivités et personnes publiques dépasse la somme de 153 000 €, la Mission Locale de La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis s'oblige, conformément aux dispositions en vigueur, à déposer en Préfecture de Charente-Maritime ses comptes, les conventions relatives aux subventions reçues ainsi que les comptes rendus financiers.

La subvention versée par la C.D.A. devra être utilisée par la Mission Locale de La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis à la réalisation des missions et des actions décrites à l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 3 - DROITS DE CONTROLE DE LA CDA :

La C.D.A. se réserve la possibilité de vérifier les conditions d'utilisation de la subvention versée. La Mission Locale de La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis sera notamment tenue de lui fournir une copie certifiée de son budget et des comptes de l'exercice. Les sommes non utilisées par la Mission Locale de La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis seront restituées à l'agglomération.

ARTICLE 4 - DUREE :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

<u>ARTICLE 5 - RESILIATION</u>:

En cas de non respect des présentes dispositions, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle pourra résilier la convention sans frais, ni indemnités.

Fait à La Rochelle en 2 exemplaires, le

Pour la Mission Locale de La Rochelle/Ré/Pays d'Aunis	Pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
La Présidente	La 1 ^{ère} Vice-Présidente
	Down to Defetthent at a send (I (settle)
	Pour le Président et par délégation, Et par empêchement
Madame Nicole THOREAU	Madame Marie-Claude BRIDONNEAU